



- Le live du 7<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'eau -

*Le pS-Eau y était, qu'en a avons-nous retenu ?*



Lundi 13 avril, 11H20 - 13H20, DEC\_310, Theater  
T.1.1.1 Enough safe water for all

"Ensuring access to safe drinking water for all in post-2015 through effective implementation of the human right to water"

Plus d'informations sur cette session:

[http://eng.worldwaterforum7.org/program/print.asp?program\\_seq=513](http://eng.worldwaterforum7.org/program/print.asp?program_seq=513)

- **Coordinateur:** United Nations Economic Commission for Europe (UNECE)
- **Co-Coordinateur:** Freshwater Action Network – Mexico (FANMex)
- **Modérateur :** Mr. Jan van de Venis, WaterLex

Cette session était consacrée à montrer en quoi des cadres d'actions négociés entre plusieurs Etats avec l'appui d'organisations spécialisées peuvent inciter ces mêmes Etats à prendre des mesures pour satisfaire à l'engagement de faire de l'eau et de son accès durable un droit appliqué par tous.

Le « **protocole Eau et santé** » (plus d'infos ici : <http://www.unece.org/?id=2975>) est une démarche très intéressante à découvrir et appliquer plus largement.

Les statistiques peuvent être trompeuses ; montrer que les objectifs du millénaire en matière d'accès à l'eau potable sont atteints n'a pas de sens si l'on ne connaît pas la répartition spatiale, la répartition entre riches et pauvres, entre urbain et rural , etc.. L'initiative du protocole vise à montrer que le lien entre eau, assainissement, santé et besoin alimentaire doit être connu, mis en évidence, analysé et renforcé.

Chantal Demilecamps de l'UNECE a exposé en quoi le protocole eau et santé a permis de satisfaire aux engagements pris par les Etats en matière d'environnement et d'accès aux services de bases.

Plusieurs exemples (l'exemple du Portugal, de ce qui est entrepris dans plusieurs Etats d'Amérique centrale (témoignage de Fan), du Burkina Faso (témoignage du Spong)) ont ensuite permis de voir en quoi ces cadres (comme le protocole qui intéresse 56 pays, l'UE, l'Europe centrale et Orientale jusqu'à l'Asie centrale) de négociations et d'entraides permettent une accélération des décisions et des efforts d'application des accords internationaux.

Si de nombreux pays ont signé leur accord de faire du droit à l'eau un droit de l'homme, les mesures d'application ne suivent pas.

Si tout part de la mesure de ce qui existe, des actions qui sont décidées et de leurs effets, les moyens de faire ce suivi on été évoqués. Tout repose sur les gouvernements et dans le monde beaucoup n'ont ni vision ni moyen.

L'appui pour les PED du « Protocole » ne pourra être le même que pour l'Europe et l'Asie centrale. Ces pays peuvent cependant être épaulés par les guides et outils produits dans le cadre du protocole. Certains Pays comme la Bosnie ont bénéficié de l'aide de la Suisse pour se doter d'un cadre efficace d'atteinte de l'objectif de l'accès à l'eau salubre et à un assainissement adéquat.

En Europe, le protocole a aidé les Etats à définir des cibles et définir les voies pour y arriver. En France la législation Européenne a été également motrice, mais le protocole plus large que la directive Eau a permis d'inclure de nombreux autres pays dans cet observatoire lui donnant une pertinence et une légitimité accrue.

En Afrique du Sud, grâce à l'adoption d'une loi garantissant l'accès à tous en 1994, l'accès à l'eau est passé de 50 % à 95 % en 2014. Comme ailleurs, c'est la décision et la volonté politique jointes à un ambitieux programme d'investissement qui ont permis d'inverser la tendance. Cependant plusieurs années de travail ont été nécessaires, années marquées par des manques notamment sur la gouvernance, la maintenance, et par une dispersion des efforts.

Dans le suivi préconisé par l'Unesco sur l'accès à l'eau pour tous, le prix demandé au ménage pour son approvisionnement en eau doit être inférieur à 3 % de ses revenus pour être abordable. Nous en sommes loin pour la plupart des ménages dans le monde y compris une large tranche d'usagers français si l'on inclut dans ce prix l'assainissement, les divers taxes et redevances.

En conclusion l'accent a été mis sur l'implication des usagers, la nécessité d'associer gestion de l'eau et questions sanitaires et de cibler le suivi des progrès et le partage de connaissances sur les pauvres et les exclus.